

AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Avis est par la présente donné, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Sophie, que :

Le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous, lors de la séance ordinaire du 6 octobre 2015 à compter de 19 h à l'hôtel de ville, situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie à Sainte-Sophie.

Emplacements et nature des demandes :

348, rue des Loisirs secteur de zone « Rvs 2 » (6875-67-9819)

Pour la marge arrière du bâtiment accessoire (remise) de 0,8 mètre alors que la réglementation en vigueur exige une marge arrière minimale d'un mètre;

375, chemin de l'Achigan Sud secteur de zone « Ag 4 » (7976-29-9754)

Pour la marge arrière d'un bâtiment agricole projeté (manège intérieur) de 5 mètres alors que la réglementation en vigueur exige une marge arrière minimale de 10 mètres;

87, rue de la Taupinière secteur de zone « Rv 7 » (6775-37-6574)

Pour la marge latérale du bâtiment accessoire (garage séparé) de 0,7 mètre alors que la réglementation en vigueur exige une marge latérale minimale d'un mètre;

802, chemin de Val-des-Lacs secteur de zone « Rvs 2 » (6975-20-1587)

Pour la marge arrière du bâtiment principal de 1,9 mètre alors que la réglementation en vigueur exige une marge arrière minimale de 7 mètres;


109, terrasse Pierre secteur de zone « Rv 18 » (8076-04-4244)

Pour l'empiètement d'un bâtiment accessoire projeté (garage séparé) dans la marge latérale donnant sur la rue Prince, soit à 7,5 mètres de l'emprise de rue alors que la réglementation en vigueur ne permet aucun empiètement dans la marge latérale donnant sur rue qui est de 10 mètres;

Le tout conformément au Règlement numéro 620 intitulé « Dérogations mineures ».

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de cette séance.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, CE 16^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DE L'AN DEUX MILLE QUINZE (2015).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA
Directeur général et secrétaire-trésorier